



UNION NATIONALE DES SOUS-OFFICIERS EN RETRAITE

Fondée le 20 septembre 1930

Affiliée à la Fédération Nationale André Maginot – Groupement 138

Email : unsor.paris@orange.fr Site : <http://www.unsor.org/> Tél : 01 45 86 23 43 Twitter : @Unsor_siege

CONGRÈS NATIONAL 2023

Enval le 19 septembre 2023

MOTION

Réunis à Enval à l'occasion de leur 66ème assemblée générale, les membres de l'Union Nationale des Sous-officiers en Retraite n'admettent pas que les retraités ne soient qu'une variable d'ajustement budgétaire.

HARMONISATION DES PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITÉ

Le décret n° 2010-473 du 10 mai 2010, relatif à la détermination des indices des pensions et accessoires de pensions alloués aux invalides, aux conjoints survivants et aux orphelins au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, a harmonisé les indices des pensions militaires d'invalidité entre les sous-officiers des armées et ceux des officiers mariniers et s'appliquent aux pensions concédées à partir de la date d'entrée en vigueur du présent décret, soit le 12 mai 2010.

Nous redemandons instamment qu'il soit mis fin à l'inégalité qui subsiste pour les militaires qui ont été pensionnés antérieurement au dit décret sans attendre la baisse inéluctable du nombre de ces pensionnés.

DEMI-PART FISCALE

Les veuves et les veufs âgés de 74 ans et plus peuvent prétendre au maintien ou à l'obtention d'une demi-part fiscale sur l'impôt sur le revenu si leur conjoint ancien combattant décédé en était bénéficiaire. Dans ce cas, le conjoint survivant pourra bénéficier de la demi-part fiscale supplémentaire dès l'année de ses 74 ans au 31 décembre. Au nom de la solidarité nationale envers les plus démunis, l'UNSOR demande que la veuve ou le veuf puisse bénéficier de la demi-part fiscale dès le décès de son conjoint sans avoir à attendre l'âge de 74 ans.

CHANCELLERIE

Depuis de nombreuses années, nous pouvons constater que l'attribution des deux principaux ordres nationaux ainsi que la Médaille Militaire est en forte régression pour nos anciens sous-officiers qui n'ont pas démérité et pas souvent été reconnus à leur juste valeur. Les proposer à un de ces ordres ou rattraper un oubli de Médaille Militaire, est un véritable parcours du combattant, voire une injustice. L'UNSOR demande que les propositions et nominations dans ces ordres nationaux et Médaille Militaire soient facilitées et mieux pris en compte pour nos anciens qui sont parfois récompensés lorsqu'ils sont centenaires ou à titre posthume!

LES PORTE-DRAPEAUX

Qu'il fasse soleil, qu'il pleuve, qu'il vente, qu'il gèle, les porte-drapeaux sont là et œuvrent par tous les temps à représenter et rendre hommage aux anciens combattants. Fidèles à leur idéal, ils portent haut nos couleurs et rehaussent ainsi avec dignité et prestance les nombreuses cérémonies commémoratives qui rythment notre quotidien. Prestance, dignité, disponibilité sont leurs principales qualités. La seule reconnaissance que la Nation leur concède est le diplôme de porte-drapeau et l'accès aux ordres nationaux.

Pour être éligibles et distingués dans les ordres nationaux, les porte-drapeaux devaient justifier, en 2019, "d'une longévité supérieure à 20 ans". La politique de décoration de la ministre des armées - édition 2021-mentionne que "les porte-drapeaux doivent justifier d'une importante longévité dans leur fonction (au moins 50 ans)".

L'UNSOR s'étonne de ce changement de durée de 20 à 50 ans entre 2019 et 2021. Elle demande que les préconisations de 2019 soient celles applicables aujourd'hui, afin que la Nation récompense et distingue nos valeureux porte-drapeaux fidèles à leurs fonctions qui sont un élément fort du protocole des cérémonies patriotiques et mémorielles.

POUVOIR D'ACHAT

Depuis plus d'une décennie, le pouvoir d'achat des retraités est en baisse constante. Elle se chiffre à 14% depuis 10 ans. Les revalorisations de 2022 (0,1 % en janvier, 4 % en juillet) ne compensent pas l'inflation de 5,9 % au 31 décembre 2022. Celle de 0,8 % en janvier de cette année ne suffira pas à pallier les augmentations qui perdurent. Les retraités, considérés comme des nantis, ont cotisé pendant toute leur vie active. Ils ont de plus en plus de difficultés à vivre et plus particulièrement les conjoints survivants.

CHÈQUES VACANCES

Par circulaire du 25 juillet 2023, le ministre de la transformation et de la fonction publique et le ministre des comptes publics ont pris la décision d'exclure les retraités, pensionnés de l'État, du bénéfice des chèques vacances à compter du 1^{er} octobre prochain. Par conséquent, les nombreux retraités les plus modestes, qui en bénéficiaient, ne pourront plus souscrire un compte épargne permettant d'en acquérir. Cette économie, faite par l'État, n'est qu'une goutte d'eau face à celles qui pourraient être faites dans d'autres domaines. Un seul constat, c'est encore le « petit » qui est sanctionné, cela est inacceptable.

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE (PSC)

À compter du 1^{er} janvier 2025, il est mis en place, pour les militaires d'active, un contrat collectif à adhésion obligatoire en matière de couverture complémentaire des frais occasionnés par une maternité, une maladie, ou un accident. Les retraités militaires sont inquiets quant au devenir des mutuelles historiques si elles ne sont pas retenues lors du marché. Cela entraînera, inéluctablement, des augmentations qui pourraient être prohibitives. Il est regrettable, à la suite du refus du guichet unique, que la disposition, permettant aux militaires retraités ayant exercé une activité de réintégrer le système de la PSC, ait été supprimée.

CONCLUSION

Dans le contexte international actuel, l'UNSOR apporte son soutien indéfectible à la condition militaire et aux soldats engagés sur tous les théâtres d'opérations extérieures.

Au niveau national, nous n'acceptons pas le comportement de ces hordes sauvages, qui n'ont aucune excuse si ce n'est que de semer le désordre et le chaos dans notre République. Nous apportons tout notre soutien moral, aux forces de l'ordre et de sécurité, ainsi qu'aux pompiers qui interviennent très souvent dans des conditions de plus en plus périlleuses.

L'UNSOR se dit prête à rencontrer le Ministre des Armées pour évoquer ces sujets

Le Président National

